

13, all e Fran ois Mitterrand
BP 13633
49100 ANGERS Cedex 01
T l. : +33 (0) 2 41 96 21 06
Web : <http://www.univ-angers.fr/granem>

Aux origines de l' conomie politique de l'assurance

J rg Guido H lsmann

GRANEM, Universit  d'Angers

septembre 2026

Document de travail du GRANEM n  2026-05-072

Aux origines de l'économie politique de l'assurance

Jörg Guido Hülsmann

Document de travail du GRANEM n° 2026-05-072

septembre 202-

Classification JEL : B13, G13, G22, G28, P16, P34, P43, P51

Mots-clés : économie politique ; interventionnisme ; incertitude ; la formation du capital ; mutualisme ; fonds de réserve ; primes d'assurance ; Frédéric Bastiat ; Alfred de Courcy ; Emanuel Herrmann ; Adolph Wagner ; Paul Leroy-Beaulieu.

Keywords: political economy; interventionism; uncertainty; capital formation; mutualism; reserve fund; insurance premia; Frédéric Bastiat; Alfred de Courcy; Emanuel Herrmann; Adolph Wagner; Paul Leroy-Beaulieu.

Résumé : Dans le présent document, nous retraçons l'émergence de l'économie politique de l'assurance. Cette discipline apparaît dans la deuxième moitié du 19e siècle dans le contexte de l'étatisation de la sécurité sociale. Notre étude est focalisée sur les écrits de Frédéric Bastiat, Alfred de Courcy, Emanuel Herrmann, Adolph Wagner et Paul Leroy-Beaulieu.

Abstract: In this paper, we outline the emergence of the political economy of insurance. This discipline emerged in the second half of the 19th century against the backdrop of the growing state control of social security. Our study focuses on the contributions of Frédéric Bastiat, Alfred de Courcy, Emanuel Herrmann, Adolph Wagner and Paul Leroy-Beaulieu.

Jörg Guido Hülsmann

GRANEM, Université d'Angers

guido.hulsmann@univ-angers.fr

L'économie politique désigne à la fois une science et une méthode d'analyse. Le nom de la science apparaît au début du 17^e siècle dans le *Traicté de l'oeconomie politique* d'Antoine Montchrétien de Watteville. La méthode d'analyse du même nom est autrement plus ancienne. Elle consiste à étudier les effets des interventions publiques sur le fonctionnement d'un secteur d'activité ou d'une économie globale.

Par exemple, l'économie politique du commerce extérieur va dans un premier temps examiner les motivations, moyens et effets des échanges entre résidents et non-résidents d'un pays pour ensuite étudier les conséquences qui découlent des interventions publiques sous forme de quotas d'importations, de droits de douane, de subventions à l'exportations etc.

Cette méthode a été affinée et systématisée au cours des 18^e et 19^e siècles par les écrits économiques de Richard Cantillon, David Hume, Étienne de Condillac, Adam Smith et de leurs disciples. Initialement focalisée sur le commerce extérieur, la production agricole et les finances publiques, son application s'est de plus en plus élargie pour couvrir les domaines de la banque, du travail, des transports, de l'industrie, de la technologie, de la santé etc.

Le développement de l'économie politique a généralement suivi l'actualité politique. Les économistes se sont penchés sur tel et tel domaine lorsque de l'État commence à y intervenir de manière massive. Aussi l'économie politique de l'assurance apparaît-elle tardivement, dans la deuxième moitié du 19^e siècle.

Dans ce qui suit, nous allons brièvement présenter les grands contours de l'évolution de l'assurance jusqu'au milieu du 19^e siècle (I), puis décrire comment l'économie politique de l'assurance émerge en France dans les années 1850 et 1860, avant de se répandre en Europe et dans le monde (II) et finalement considérer de plus près les raisonnements de cinq auteurs éminents : Frédéric Bastiat, Alfred de Courcy, Emanuel Herrmann, Adolph Wagner et Paul Leroy-Beaulieu (III).

I. Survol historique du Code d'Hammurabi à l'État assureur

La pratique de l'assurance est très ancienne. En Babylone, au début du deuxième millénaire avant J.C., nous trouvons, dans le célèbre *Code d'Hammurabi*, §§ 229-234, des dispositions sur le partage des risques dans la construction immobilière et dans les prêts de mobilier, notamment de navires. On y trouve également l'idée de l'assurance collective publique. En effet, la cité est tenue être co-responsable des vols (§23) et des enlèvements de personnes (§24) qui ont lieu sur son territoire ; elle doit compenser les victimes.

Très longtemps l'assurance fut pratiquée sous forme d'un mutualisme et principalement dans deux domaines : les transports maritimes et les sociétés de secours mutuels. Il y avait les *eranoi* et *thiasoi* grecques, les *collegia tenuiorum* romaines et les guildes du Moyen-Âge (voir Vance 1908, pp. 3f).

Le développement économique très vigoureux du Haut Moyen-Âge aurait dû aboutir à la spécialisation, voire la commercialisation de l'assurance. Effectivement, des polices d'assurance des transports ont été vendues à Florence et à Gênes au début du 14^e siècle (voir Vance 1908, pp. 6f). Cependant, l'Église catholique voyait dans la rémunération des assureurs une forme d'usure et réprimait toute tentative de la sorte. Un juriste portugais, Pedro de Santarém, rédigea le premier *Traité de l'assurance et des paris marchands*, publié en 1552, s'opposant à cette répression, mais sans succès.

Les réformes protestantes au Pays-Bas et en Angleterre ont préparé le terrain pour une réorientation. Au 17^e siècle, Edmond Halley et d'autres chercheurs mettent au point des tables mortuaires. Gérard Malynes (1622) publie le premier traité de droit commercial en anglais tout en discutant les assurances maritimes. L'assurance commence à se professionnaliser, d'abord en Angleterre puis en Empire britannique, avec le développement de la science actuarielle et la création de sociétés commerciales d'assurance maritime, d'assurance-feu, d'assurance-vie, d'assurance-biens, éventuellement suivi d'assurance-accident et d'assurance-santé (survol dans Moreau 1991, Plessis et Strauss 2000).

Ce mouvement s'accélère au milieu du 18^e siècle, lorsque William Murray comte de Mansfield est nommé lord juge en chef de la Grande Bretagne. Il introduit la « supposition de bonne foi » dans la jurisprudence britannique qui fut vite adoptée dans la pratique des

assureurs commerciaux. Un peu plus tard, la prohibition de l'usure commence à se dissiper dans les pays catholiques du continent européen, d'abord sous l'impact de la Révolution française, puis avec la disparition de l'Ancien régime dans les autres pays suite aux conquêtes de Napoléon Bonaparte. La demande pour les services d'assurance, en particulier pour les assurances-vie, commence une ascendance vertigineuse sous l'insigne de la Révolution industrielle (voir Masius 1846 ; Courcy 1862, pp. 103-144 ; Makowiczka 1870, pp. 45-58).

Au milieu du 19^e siècle, l'assurance commerciale est un secteur en plein essor, détrônant le mutualisme non seulement aux Royaume-Uni et aux États-Unis, mais également au Pays-Bas, en France, en Allemagne et dans d'autres pays européens. C'est un secteur qui, comme celui de la banque, commande des capitaux considérables et représente donc des enjeux politiques de la plus grande envergure (voir Pearson 1995, Morecroft 2017).

À l'époque, les autorités ont fait peu d'efforts pour réglementer l'allocation de ces capitaux. Les sociétés d'assurance sont naturellement gourmandes de bons de Trésor et d'obligations publiques, donc nul besoin de les forcer à contribuer au financement de l'État. Mais le succès patent de ce secteur avait fourni une démonstration de l'importance du besoin, voire du désir d'être assuré contre les divers aléas de la vie. Il fut donc inévitable que le secteur politique s'en inspire et mette en place des services de sécurité sociale, notamment en France avec les Ateliers nationaux et la Caisse nationale des retraites, en Allemagne un quart de siècle plus tard avec l'État-providence bismarckien.

Le chancelier allemand y voyait un moyen propice pour s'opposer au mouvement social-démocrate, enraciné dans la solidarité syndicale. Il voulait éloigner les ouvriers des assurances commerciales, mais plus encore des assurances mutuelles gérées par les syndicats, pour les rattacher à des institutions contrôlées par sa Majesté et son aristocratie. Dans un entretien accordé au publiciste anglais William Harbutt Dawson, il faisait cette confession célèbre : « Mon idée était de convaincre les classes ouvrières, ou devrais-je dire de les corrompre, pour qu'elles considèrent l'État comme une institution sociale qui existe pour elles et qui souhaite veiller à leur bien-être. » (Bismarck 1926, pp. 195-196).

II. Émergence d'une théorie économique de l'assurance

Les débats sur les avantages et inconvénients de l'État-assureur ont entraîné les économistes de l'époque sur un terrain qui leur était encore peu familier, celui de l'incertitude, des risques et des probabilités.

Des mathématiciens comme Pascal et Fermat, Bernoulli, Condorcet et Laplace avait entamé la réflexion sur ces questions. Mais leurs écrits concernaient un monde clos, statique et peu important du point de vue économique : celui des jeux de hasard. Le grand monde du commerce était autrement plus ouvert et dynamique. Il n'était pas du tout évident de savoir si, et dans quelle mesure, les considérations des mathématiciens pourraient nourrir une théorie économique de l'assurance.

Au début du 19^e siècle, aucun théoricien n'avait encore distingué les « risques » stochastiques, et donc potentiellement assurables, de l'« incertitude » résultant de facteurs singuliers, une distinction pourtant centrale dans les conceptions de nos jours. Il a fallu attendre la distinction entre probabilités *a priori* et *a posteriori* (Cournot 1843), la théorie de l'entrepreneur (Mangoldt 1855) et encore un demi-siècle de réflexions sur les causes des risques pour voir enfin les travaux fondateurs de Willett (1901) et de Knight (1921) suivi d'une éclosion d'écrits sur l'assurance au 20^e siècle (survol dans Koch 1965, Nelli 1972, Ruffat 1990).

Il n'est donc pas surprenant que les disciples d'Adam Smith aient très largement négligé les questions liées à l'incertitude, aux risques et aux probabilités. À la fin de l'ère classique, John Stuart Mill soulignait que « le risque » est compensé par des primes d'assurance, et que ces dernières diminuent les profits obtenus par des investissements (voir Mill 1848, livre II, chap. V, §1). Mais l'auteur ne propose pas la moindre analyse au-delà de ces constats élémentaires, et il ne définissait même pas ces termes.

On trouve la même négligence chez tous les grands économistes anglophones du 19^e siècle. Alfred Marshall, dans ses *Principes d'économie politique* (1890), se livre à une discussion de l'assurance, mais se focalise entièrement sur son impact sur le calcul des coûts généraux (*ibid.*, livre V, chap. VII, §3). Il fait valoir que la plupart des risques d'un commerce ne sont pas assurables, car l'assureur deviendrait partie prenante de la firme. Il souligne également que l'assurance fait son entrée dans le calcul économique souvent de manière implicite, par

exemple, en calculant le chiffre d'affaires moyen pour un ensemble de facteurs de production, créant ainsi une « assurance » contre l'oisiveté temporaire des facteurs individuels. Dans ces cas il faudrait donc éviter de rajouter au calcul des coûts de production la valeur d'une assurance contre l'oisiveté, ce serait compter l'assurance deux fois. Il cite Adam Smith qui note que parfois les agents ont une préférence *pour* (plutôt qu'une aversion *contre*) le risque (*ibid.*, note n° 71, en bas de page).

C'est uniquement avec la thèse doctorale d'Allan Willett (1901) que l'analyse économique de l'assurance acquiert une forme satisfaisante en langue de Shakespeare, et encore Willett n'accorde aucune attention au phénomène de l'État-assureur, peu important dans les pays anglo-saxons de son époque.

Les conditions politiques sont bien différentes sur le continent européen, comme nous l'avons déjà indiqué. C'est donc ici, et notamment en France et en Allemagne, que des théories économiques de l'assurance ont été conçues d'abord, et c'est dans ces pays que les théoriciens sont confrontés assez tôt à l'émergence de la sécurité sociale étatique. La conception d'une théorie économique de l'assurance a enfin été accomplie, dans la deuxième moitié du 19^e siècle, par les juristes et les professionnels de l'assurance, mais aussi par des économistes, et notamment ceux de l'École de Paris (voir Leter 2006). Ils ont pu s'appuyer sur une longue tradition intellectuelle.

Nous avons déjà évoqué les premiers traités des assurances, publiés aux 16^e et 17^e siècles, très focalisés sur l'assurance des transports maritime. A la fin du 18^e siècle, un avocat français, Balthazar-Marie Émérigon, publie encore un tel traité en 1783, cette fois-ci en deux tomes. L'auteur consacre encore l'essentiel de son attention aux contrats « à la grosse » aventure maritime, tandis qu'il s'oppose aux assurances-vie, prohibées par ailleurs en droit français jusqu'à la refonte en 1807 du code du commerce.

En 1836, Alfred de Courcy, vif esprit et grand promoteur des assurances-vie, publie une édition française de l'ouvrage de Francis Baily (1810) sur les annuités viagères et les assurances-vie. Peu après, Antoine-Augustin Cournot (1843) consacre un chapitre de sa *Théorie des chances et des probabilités* aux assurances, soulignant qu'elles entraînent, en réduisant le taux d'escompte, « un accroissement appréciable dans les fortunes particulières et dans la richesse sociale » (*ibid.*, p. 335) ; et qu'elles peuvent également « devenir la cause d'un accroissement de production et de consommation matérielle » (*ibid.*, p. 339) en

encourageant les activités industrielles et commerciales risquées. L'année suivante, un magistrat français, Isidore Alauzet, prend la relève et publie un *Traité général des Assurances* en deux tomes (1844), dont le premier est dédié au contrat d'assurance en général, tandis que le deuxième présente des considérations plus détaillées sur les assurances maritimes, terrestres, et aussi sur l'assurance-vie.

En 1850, Frédéric Bastiat consacre une poignée de pages précieuses aux enjeux de l'assurance, et de l'assurance par l'État. Le *Dictionnaire de l'économie politique* (1854) consacre un article de la plume d'Horace Émile Say aux « Assurances », ainsi qu'un autre article, par Alfred Legoyt, aux « Tontines » et un autre, par Adolphe Quételet, aux « Probabilités ».

Enfin, en 1862, Alfred de Courcy publie son très important *Essai sur les lois du hasard suivi d'études sur les assurances*, en trois parties : une première, générale, qui discute la nature du hasard et la portée pratique de la théorie des probabilités ; une deuxième, historique, portant sur l'assurance-vie en France et en Angleterre ; et une troisième, très remarquable, sur l'assurance par l'État. Nous reviendrons sur ce texte ci-après.

Peu après, Eugène Reboul (1865 [1863]), avec le soutien d'Alfred de Courcy, prolonge la réflexion de ce dernier sur les assurances-vie, en soulignant leurs dimensions économiques et financières. L'auteur fait valoir que l'assurance-vie est un véritable instrument de formation de patrimoine par l'épargne, avec des conséquences hautement bénéfiques pour le financement de l'économie par le crédit.

Enfin, dans la même année, l'académicien François Edmond Valentin About (1865) met tout son génie littéraire à l'œuvre pour présenter au grand public les enjeux économiques et financiers de l'assurance. Pour lui, l'assurance-vie encourage la formation du capital et son utilisation circonspecte. Grâce à l'assurance-vie, il devient possible d'envisager une société future de millionnaires.

A la fin des années 1860, les travaux des auteurs français que nous venons de citer donnent une impulsion décisive au développement de la théorie économique de l'assurance dans les pays germanophones.

Les allemands attendaient un Reboul ou un About. Ils rêvaient d'un Courcy. Mais ils avaient leur Émérigon et également un Alauzet. En effet, la première moitié du 19^e siècle voit la publication de deux ouvrages immenses, rédigés par des praticiens de l'assurance qui

ont appris leurs métiers dans des sociétés d'assurance anglaises : en 1810, Wilhelm Benecke publie une présentation exhaustive de la pratique des assureurs et des prêts maritimes en quatre tomes, et Ernst-Albert Masius (1846) donne à son tour avec une autre présentation exhaustive des assurances de son temps, suivi d'un ouvrage plus concis et synthétique sur le même sujet (Masius 1857).

L'économie politique réclame ses droits, un peu avant Masius, lorsque le suisse Christoph Bernoulli (1827) plaide en faveur du mutualisme et contre les assureurs à primes (une thèse reprise de nos jours par Legentilhomme 2024). Un peu plus tard, un auteur peu connu, Theodor Gasti (1866), publie à ses propres frais un court texte assez superficiel, mais qui a le mérite de se focaliser sur les effets globaux de l'assurance. Enfin, en 1870, l'économiste Franz Makowiczka publie un premier article de dictionnaire sur les organismes d'assurance. Dans ce travail assez descriptif, il procure un bon survol de la littérature germanophone de son temps.

Finalement, en 1868, un économiste autrichien du nom d'Emanuel Herrmann suit dans les pas des grands auteurs français précédemment évoqués pour apporter sa touche personnelle et importante à l'économie de l'assurance. Il s'oppose notamment à l'idée, très répandue à son époque dans la littérature professionnelle et universitaire, selon laquelle le partage des risques entre une multitude de personnes soit le trait caractéristique de l'assurance (voir Herrmann 1897 [1868], p. 20).

Il cite un prédécesseur allemand, R. Mohl, qui avait contesté cette idée dans un article paru en 1838 (« Die Vorsorge- und Versorgungsanstalten » *Deutsche Vierteljahrsschrift*), soulignant qu'elle a pour conséquence une surestimation du mutualisme, la sous-estimation du fonds de réserve et la sous-estimation de l'auto-assurance. En effet, selon Herrmann (1897 [1868], p. 13), il convient de distinguer trois grandes classes de « moyens assurantiels » : (1) la diversification des activités qui seraient à assurer, (2) l'accumulation d'un fonds de réserve personnel et (3) la contribution à l'accumulation d'un fonds de réserve collectif. Le mutualisme concerne uniquement la troisième classe, pas les deux premières.

Herrmann fait également valoir que l'assurance doit être considérée dans ses rapports avec l'évitement et la suppression des risques (voir *ibid.*, chap. 8). Selon lui, il y a une

complémentarité entre ces trois manières d'affronter les risques, et ces trois volets se trouvent par conséquent en concurrence.

De manière plus contestable, Herrmann se fait avocat de la thèse que l'assurance, au fond, est assimilable à un jeu de hasard, tout en soulignant qu'elle a justement pour finalité de réduire l'importance du hasard dans la vie humaine (voir *ibid.*, chap. 3). Trente ans plus tard, le jeune Willett rectifie l'erreur à la base de cette idée :

« [...] étant donné que l'événement dont dépend le versement de l'assureur à l'assuré est incertain, de nombreux auteurs ont considéré l'assurance comme une forme de jeu. Mais cette ressemblance est en réalité des plus superficielles. Il n'est pas difficile de discerner la différence entre ces deux opérations. L'assurance implique le transfert d'un risque existant d'une personne à une autre ; le jeu implique la création d'un nouveau risque auquel aucune des parties à la transaction n'était exposée avant le contrat, et auquel elles sont toutes deux exposées après celui-ci. Si un homme assure son usine, il se libère de l'incertitude, et l'autre partie au contrat l'assume ; s'il fait un pari avec un autre, son incertitude et celle de l'autre personne s'accroissent toutes deux en même temps. » (Willet 1901, p. 80)

À partir des années 1870, les économistes universitaires allemands se revendiquent majoritairement de l'École historique, très opposée, sur les plans méthodologique et politique, à la doctrine des économistes classiques. Un de ses représentants les plus illustres, Adolph Wagner, se spécialise dans l'économie monétaire et financière. Il rédige deux textes importants sur l'économie politique de l'assurance : un pamphlet sur l'État et les assurances (1881) et un long article d'encyclopédie (1890). Nous allons revenir sur ces écrits ci-après, tout comme sur deux autres textes importants de ce 19^e siècle si riche, voire crucial pour la théorie de l'assurance : la troisième édition de l'ouvrage d'Emanuel Herrmann (1897), dans laquelle il aborde enfin la question de l'État-assureur, et l'ouvrage de Paul Beaulieu-Leroy (1900 [1890]) sur *L'État moderne et ses fonctions*.

III. Étatisation de la sécurité sociale

Il est impossible de pointer du doigt la naissance exacte de l'économie politique des assurances. Nous avons vu que, entre les 17^e et 19^e siècles, maints auteurs ont consacré des

efforts considérables aux présentations, parfois exhaustives, des activités des assureurs. Certains d'entre eux ont même commenté la portée globale des assurances dans une perspective macroéconomique. Mais avant le milieu du 19^e siècle, il n'y avait pas d'économie politique des assurances proprement dite.

Cette discipline émerge sous l'impact des débats politiques autour des assurances par l'État et, surtout, autour de l'idée de l'État-assureur. Sans chercher à faire le point sur ces débats du 19^e siècle, par la suite nous allons présenter les idées centrales de cinq auteurs éminents de l'époque : Frédéric Bastiat, Alfred de Courcy, Emanuel Herrmann, Adolph Wagner et Paul Leroy-Beaulieu.

Frédéric Bastiat (1801-1850)

Dans, *Harmonies économiques* (1855 [1850]), Frédéric Bastiat évoque les enjeux de l'assurance dans le contexte de son analyse des salaires. Il ouvre le chapitre XIV de son *magnum opus* en soulignant une force motrice du salariat, à savoir, le désir d'une compensation fixe et connue d'avance (voir *ibid.*, pp. 394f). Ce même désir est fondamental pour l'assurance.

Bastiat considère que l'assurance n'est pas un simple pari, mais un échange rationnel entre certitude et incertitude – nous pourrions dire avec plus de précision : entre plus d'incertitude et moins d'incertitude – et que cet échange est basé sur une science des chances qu'il propose d'appeler « statistique expérimentale » (*ibid.*, p. 396).

Ensuite Bastiat explique la montée des assurances commerciales en les comparant au mutualisme. Il observe d'abord que les « secours mutuels impliquent [...] une mutuelle surveillance, sans laquelle le fonds des secours serait bientôt épuisé » et que « l'assurance mutuelle a développé au sein de la société une connaissance expérimentale, à savoir : La proportion, en moyenne annuelle, entre les valeurs perdues par sinistres et les valeurs assurées. » Puis il fait valoir l'avantage crucial de l'approche commerciale, du point de vue du désir fondamental de la certitude, en présentant un dialogue imaginaire entre l'assureur commercial et les associés d'une assurance mutuelle, anticipant ainsi l'analyse présentée par Alfred de Courcy (1862 [1859], pp. 167f) une dizaine d'années plus tard :

« Sur quoi un entrepreneur ou une société, ayant fait tous ses calculs, se présente aux propriétaires et leur dit :

‘En vous assurant mutuellement, vous avez voulu acheter votre tranquillité ; et la quote-part indéterminée que vous réservez annuellement pour couvrir les sinistres est le prix que vous coûte un bien si précieux. Mais ce prix ne vous est jamais connu d’avance ; d’un autre côté, votre tranquillité n’est point parfaite. Eh bien ! Je viens vous proposer un autre procédé. Moyennant une *prime annuelle fixe* que vous me payerez, j’assume toutes vos chances de sinistres ; je vous assure tous, et voici le capital qui vous garantit l’exécution de mes engagements.’

« Les propriétaires se hâtent d’accepter, même alors que cette prime fixe coûterait un peu plus que le quantum moyen de l’assurance mutuelle ; car ce qui leur importe le plus, ce n’est pas d’économiser quelques francs, c’est d’acquérir le repos, la tranquillité complète.

« Ici les socialistes prétendent que l’association est détruite. J’affirme, moi, qu’elle est perfectionnée et sur la voie d’autres perfectionnements indéfinis. » (Bastiat 1855 [1850], pp. 397f)

Bastiat souligne les grands bienfaits de l’assurance, qu’elle soit basée sur le mutualisme ou sur la capitalisation commerciale. Dans tous les cas, elle augmente le sentiment de sécurité, solidarise les associés tout en les incitant à une vigilance mutuelle salutaire. Mais Bastiat souligne également le problème crucial de l’assurance :

« Leur écueil naturel est dans le déplacement de la Responsabilité. Ce n’est jamais sans créer pour l’avenir de grands dangers et de grandes difficultés qu’on soustrait l’individu aux conséquences de ses propres actes. Le jour où tous les citoyens diraient : « Nous nous cotisons pour venir en aide à ceux qui ne peuvent travailler ou ne trouvent pas d’ouvrages », il serait à craindre [...] que bientôt les laborieux ne fussent réduits à être les dupes des paresseux. Les secours mutuels impliquent donc une mutuelle surveillance, sans laquelle le fonds des secours serait bientôt épuisé. Cette surveillance réciproque [...] fait la vraie moralité de l’institution. [...] c’est cette surveillance qui rétablit la Responsabilité [...]

« Or, pour que cette surveillance ait lieu et porte ses fruits, il faut que les sociétés de secours soient libres, circonscrites, maîtresses de leurs statuts comme de leurs fonds. [...] » (*ibid.*, p. 414)

C'est justement cette liberté, et donc la responsabilité, qui disparaîtraient si l'assurance était étatisée. Le fonds commun qui aliment l'assurance serait vite dissipé. « Le gouvernement [...] nommera des vérificateurs, des contrôleurs, des inspecteurs. On verra des formalités sans nombre s'interposer entre le besoin et le secours [...] » (*ibid.*, p. 415) Le problème fondamental souligné par Bastiat est celui problème qu'on appelle aujourd'hui communément le problème du risque moral, ou de l'aléa moral. Dans les mots de Bastiat :

« Peu à peu, [les ouvriers] s'accoutumeront à regarder le secours en cas de maladie ou de chômage, non comme provenant d'un fond limité, préparé par leur propre prévoyance, mais comme une dette de la Société. » (*ibid.*, p. 416)

« Les abus iront toujours croissants et on en recalculera le redressement d'année en année, comme c'est l'usage jusqu'à ce que vienne le jour d'une explosion. Mais alors, on s'apercevra qu'on est réduit à compter avec une population qui ne sait plus agir par elle-même, qui attend tout d'un ministre ou d'un préfet, même la subsistance, et dont les idées sont perverties au point d'avoir perdu jusqu'à la notion du Droit, de la Propriété, de la Liberté et de la Justice. » (*ibid.*, p. 416)

Les idées de Bastiat ont été par la suite reprises et développées par d'autres économistes de l'École de Paris, notamment par Paul Leroy-Beaulieu (1843-1916), sur lequel nous reviendrons ci-dessous. Cependant, sur ces questions, il n'y avait pas d'unanimité parmi les économistes français libéraux du 19^e siècle. Par exemple, Émile Cheysson (1836-1910) et Clément Colson (1853-1939) ont prôné une assistance publique aux plus démunis, en échange de services de travail, et la mise en place d'un système d'assurances sociales (voir de Paoli 2018).

Alfred de Courcy (1816-1888)

Promoteur indéfatigable de l'assurance-vie en France, auteur de nombreux ouvrages, Alfred de Courcy est un grand théoricien de l'assurance. Il peut être considéré comme le véritable père de l'économie politique de l'assurance, notamment à la lumière de son essai

sur *L'assurance par l'État*, rédigé d'abord en 1859 pour être distribué parmi les membres du Conseil d'État et publié par la suite dans son ouvrage *Les lois du hasard* (1862) et dans une édition posthume de 1894. Dans ce qui suit, nous citons *Les lois du hasard*.

Courcy appuie son étude des interventions de l'État sur une analyse très fine de la pratique de l'assurance. Il part de la théorie de Cournot (1843), qui affirme que le hasard résulte de l'articulation de séries causales indépendantes (voir Courcy 1862, pp. 24f), et qui souligne la différence entre probabilités *a priori* et probabilités *ex posteriori*, « l'une directement obtenue par le calcul des chances, l'autre déduite de l'observation des constatés. » (*ibid.*, pp. 49f)

Le calcul des probabilités aprioriques ne fournit pas de résultats exacts et rigoureux pour la pratique, même pas dans le cas des jeux de pur hasard, en raison de « l'imperfection des instruments matériels employés » (*ibid.*, pp. 48). D'autant plus, dans le domaine de l'assurance, où l'observation des faits est « certainement la base naturelle de tous les tarifs », cette observation « n'est pas ni ne sera jamais une *base certaine*. » (*ibid.*, p. 68)

Courcy procède exemples à appui de démontrer que l'analyse statistique ne fournit pas des résultats stables. C'est « une toile de Pénélope » (*ibid.*, p. 86) qui doit être interprétée avec circonspection. Il serait « souvent dangereux de se fier à elle [...] ses renseignements ne doivent jamais être accueillis sans le sévère contrôle de la raison. C'est un indicateur précieux, mais sujet à errer et à induire en erreur [...] » (*ibid.*, p. 75). L'exemple paradigmatique est celui des assurances-vie en Angleterre :

« Aucune autre industrie au monde ne s'exerce et ne se produit avec un semblable appareil scientifique. Aucune autre ne traite les affaires en consultant des formules d'algèbre et des tables de logarithmes. Tout est précis, réglé, mathématiquement chiffré. Les assurances sur la vie sont vraiment l'application la plus incontestablement utile, la mieux justifiée par l'expérience, du calcul des probabilités. Leurs succès progressifs sont le triomphe de cette science. Et cependant, je ne crains pas de le dire, ici encore cette science est fausse. Les tables de mortalité qui lui servent de base ne sont que des hypothèses plus ou moins plausibles, n'ont qu'une valeur conventionnelle, et les erreurs qu'elles recèlent affectent d'erreur tous les calculs. Ce degré d'erreur, variable suivant les âges,

variable suivant les conditions de chaque problème, est absolument inassignable. »
(*ibid.*, pp. 94f)

Alfred de Courcy de conclure avec ces mots pleins de profondeur et de sagesse :

« Je conclus donc que le calcul des probabilités, appliqué aux chances de la mortalité, ne donne que des approximations, n'est qu'un procédé perfectionné de tâtonnement, et doit renoncer à la prétention d'être une science exacte. Il n'en est pas moins très-utile, puisqu'il a pu régir, dans des conditions suffisantes de sécurité, une des institutions sociales les plus intéressantes des temps modernes, et la préserver des erreurs grossières qui auraient précipité sa ruine. » (*ibid.*, p. 98)

L'auteur passe ensuite à la discussion de l'assurance par l'État. Nous nous focalisons sur ses considérations générales et omettons le récit des arguments particuliers qu'il réserve aux différents types d'assurance notamment agricoles.

Il évoque d'abord un argument qu'il appelle « surtout sentimental » et selon lequel il serait insupportable de « voir des malheureux, ruinés par un incendie, aller mendier la charité publique ; [de] voir des cultivateurs plongés dans la misère par une trombe de grêle, une nuit de gelée ou une inondation. L'État peut seul prévenir toutes ces calamités au moyen d'un système général d'assurance, il est le tuteur obligé des faibles. » (*ibid.*, p. 155)
Cependant,

« avec une pareille argumentation il n'y a plus de limite à l'intervention de l'État, toute responsabilité individuelle disparaît, on se perd dans l'utopie du communisme. Je ne veux pas, dirais-je aussi volontiers, voir des commerçants réduits à la douloureuse extrémité de déposer leur bilan, et conséquemment l'État devra payer les dettes des insolvables. Je ne veux pas voir des ouvriers sans ouvrage s'épuiser dans les angoisses du chômage ; l'État devra créer pour eux des ateliers nationaux et proclamer le droit au travail. Je ne veux pas voir des pauvres et des infirmes ; l'État leur devra des rentes sinon la santé. Elle serait longue, hélas ! l'énumération des calamités qui menacent notre pauvre espèce et qui affligent les cœurs sensibles. La vraie formule à trouver, et les sophistes sont allés jusque-là, serait le droit au bonheur. » (*ibid.*, p. 155)

Selon Alfred de Courcy, l'État doit limiter ses interventions aux seuls cas où il peut « entreprendre les choses utiles que l'industrie privée est impuissante à faire sans lui ». Dans le domaine des accidents, il devrait donc chercher à *prévenir les accidents* eux-mêmes, ou à diminuer les chances des désastres. » (*ibid.*, pp. 159f)

En revanche, l'État va bien au-delà de ses capacités lorsqu'il cherche à occuper l'office de l'assureur. Alfred de Courcy s'oppose à ce projet en invoquant une considération centrale et générale qu'il avait présentée dans la première partie de son ouvrage sur la détermination des primes d'assurance :

« L'assurance est la garantie *d'un risque fortuit*, de la chance d'une perte accidentelle. La *prime*, ou la cotisation, est l'expression de la probabilité de l'accident redouté. [...] En théorie, cette probabilité est déterminée par le calcul *à posteriori*, appuyé sur les données de la statistique. Mais, en réalité, il n'existe aucune statistique proprement dite, et il n'est fait aucun calcul mathématique. C'est le coup d'œil de l'assureur aidé sans doute de l'expérience la plus récente qui détermine la prime. » (*ibid.*, pp. 165f)

C'est justement ce jugement personnel de l'assureur, ciblé sur les conditions particulières, voire singulières de chaque cas, qui lui permet, par tâtonnement concurrentiel, de trouver la juste prime pour chaque cas individuel. C'est pourquoi les assureurs-capitalistes peuvent faire des propositions d'assurance plus intéressantes que les compagnies mutualistes qui, elles, procèdent par l'assimilation et le classement des assurés :

« La mutualité, pour être équitable, pour être acceptable, suppose qu'il y ait égalité, ou tout au moins proportionnalité, entre les chances mises en commun. Autrement il est clair qu'elle devient une véritable duperie pour les intérêts les moins exposés, au profit de ceux qui le sont davantage. Or les chances de la navigation sont tout ce qu'on peut imaginer de plus varié, de plus inégal. Il y a de bons et de mauvais navires, de bons et de mauvais capitaines ; il y a des navigations très-périlleuses, selon la saison et les parages fréquentés, d'autres qui présentent très-peu de dangers. Il y a enfin, pour parler le langage de l'assureur, de bons et de mauvais risques. Les associer, c'est évidemment faire payer les bons pour les mauvais. » (*ibid.*, pp. 167f)

Ce qui amène Alfred de Courcy à revenir sur l'idée de l'État-assureur :

« Et maintenant, n'est-il pas mille fois évident qu'en cette matière il n'y a pas place pour l'intervention de l'État ? Se représente-t-on les fonctionnaires d'une administration publique imposant, dans nos ports de mer, à des risques si diversifiés, des tarifs fixés par ordre supérieur, ou bien encore se livrant eux-mêmes à cette appréciation compliquée de tous les éléments matériels et moraux du risque qui est l'industrie propre de l'assureur ? Conçoit-on rien de plus ridiculement oppressif que l'État assureur maritime [...] ? » (*ibid.*, pp. 173f)

L'auteur invoque cette même impossibilité pour d'autres cas, notamment pour l'assurance-vie (*ibid.*, pp. 189-91) et pour l'assurance-incendie (*ibid.*, pp. 208-211). Et il revient sur ce principe en conclusion de son ouvrage, où il rappelle à nouveau que seule la libre concurrence peut « établir équitablement et sans oppression » la « proportionnalité de la prime au risque garanti » (*ibid.*, p. 274)

Emanuel Herrmann (1839-1902)

Professeur des universités, économiste de formation, inventeur célèbre de la carte postale, publiciste inclassable, Emanuel Herrmann introduit la théorie économique de l'assurance, qu'il a puisé dans les écrits de ses contemporains français, dans la littérature germanophone. Dans ce qui suit, nous citons la troisième édition de son ouvrage, publié en 1897, qui présente une discussion de l'État-assureur et des arguments avancés par Wagner (1881).

Herrmann ne partage pas le point de vue de Wagner, selon lequel l'assurance étatique serait préférable du point de vue de l'assuré. En effet, Herrmann (1897 [1868], p. 98) fait valoir que l'État ne sanctionnerait pas un organisme étatique mal géré. Il semble vouloir insinuer que la sanction d'un organisme privé mal géré se ferait avec moins de difficultés, par les voies habituelles du redressement judiciaire et de la liquidation.

Il exprime son étonnement face à une évolution ironique : Aux 17^e et 18^e siècles, la conviction générale du grand public était que les grands dangers nécessitent des assurances basées sur la capitalisation et une gestion scientifique des risques. En revanche, à la fin du 19^e siècle, l'opinion publique veut que la contrainte étatique puisse se passer de ces préparatifs. L'État peut assurer à sa clientèle sans capital (par une répartition des frais) et

sans s'appuyer sur les fondements mathématiques et statistiques de la pratique actuarielle traditionnelle. (*ibid.*, p. 99)

Selon Herrmann, cette approche peut réussir uniquement tant que les personnes « bons risques » se plient au jeu de la redistribution et tolèrent qu'ils soient spoliés au profit des « mauvais risques ». Cette spoliation est l'équivalent d'un nouvel impôt, l'assurance étatique ne sert que de prétexte. Mais tandis que d'autres impôts doivent être ratifiés selon les procédures constitutionnelles habituelles, les cotisations à l'assurance étatique peuvent être augmentées par les simples décisions des gestionnaires. (*ibid.*)

Il considère également que, au fond, l'assurance obligatoire des ouvriers revient à libérer les autorités publiques communales, régionales et étatiques de leurs obligations financières traditionnelles. La charge financière des aides aux démunis incombe dorénavant au secteur privé, partagé entre patron et salariés.

Adolph Wagner (1835-1917)

Wagner (1881) défend la création du système de sécurité sociale allemand. Dans son pamphlet très polémique, il mobilise un argument nettement marxiste pour s'opposer aux organismes d'assurance privés, à savoir, que ces derniers tendent à gaspiller les ressources (voir *ibid.*, pp. 22-24). Des économies importantes pourraient être réalisées grâce à la centralisation des assurances sous une direction étatique.

Il considère également que la différenciation des primes d'assurance est injuste et doit être remplacé par un système public au même tarif pour tous (voir *ibid.*, p. 57). Prolongeant la réflexion d'Emanuel Herrmann sur la complémentarité entre évitement, suppression et assurance des risques, Wagner souligne que les deux premiers éléments sont très souvent mis en place sous forme d'ordonnances publiques (code du bâtiment, hygiène publique etc.). Selon Wagner, par conséquent, ladite complémentarité demande qu'au moins certains types d'assurance, notamment l'assurance-feu, soient également confiés aux autorités publiques (voir *ibid.*, pp. 59-63).

Dix ans plus tard, dans un très long article de dictionnaire, Wagner (1890) amplifie cette argumentation. Il reprend encore l'idée de la complémentarité entre évitement, suppression et assurance des risques (voir *ibid.*, pp. 951ff). Il soutient que le fléau fondamental de

sociétés d'assurance privées serait la quête des profits. C'est elle qui les induit à maximiser la différence entre primes et paiements (voir *ibid.*, p. 976). Wagner plaide donc pour des systèmes d'assurance publiques obligatoires voire pour des monopoles d'assurance publics (voir *ibid.*, pp. 983ff).

Paul Leroy-Beaulieu (1843-1916)

Professeur au Collège de France, dernier grand représentant de l'École de Paris, Paul Leroy-Beaulieu est l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages très conséquents et notamment de deux textes dans lesquels il expose son analyse des assurances et des interventions de l'État en la matière : *L'État moderne et ses fonctions*, publié d'abord en 1890 ; et son *Traité théorique et pratique d'économie politique*, publié d'abord en 1893. Dans ce qui suit nous nous baserons sur les deux chapitres, synthétiques, qu'il avait intégrés à la deuxième édition de *L'État moderne et ses fonctions*. Nous citons la troisième édition, parue en 1900.

Leroy-Beaulieu discute les arguments présentés Wagner en faveur de l'État-assureur, tout en lui reconnaissant d'être l'auteur « qui a le plus développé cette doctrine » (Leroy-Beaulieu 1900 [1890], p. 367).

A l'argument de Wagner que l'État serait l'intermédiaire naturel entre les citoyens et le lien des citoyens entre eux, notre auteur admet que l'État soit [368] un lien. Mais « c'est un lien que l'on subit, qui n'a aucune souplesse et qui, si on le resserre et qu'on l'étende à tous les membres, rend les individus passifs. Tout autres sont les liens que les individus forment entre eux en vertu de leur activité spontanée ou de leur choix réfléchi ; ces autres liens peuvent être tout aussi efficaces, et ils respectent plus la personnalité. » (*ibid.*, p. 368)

Il ne partage pas non plus la conviction de Wagner, pour qui seul l'État peut donner une sécurité absolue. Le professeur du Collège de France fait d'abord valoir son constat historique : « bien des États n'ont pas tenu leurs engagements, même dans le courant de ce siècle, tandis que la plupart des sociétés particulières bien conduites exécutaient régulièrement leurs contrats. » (*ibid.*, p. 368) Il invoque notamment les banqueroutes implicites par l'abaissement du taux de change des papiers-monnaies nationaux. Il souligne également qu'une « extension nouvelle et considérable des opérations financières de l'État [...] rend plus précaire, plus fragile, plus dangereuse sa situation financière. » (*ibid.*)

Puis il se met à considérer l'argument que l'État peut opérer avec moins de frais que les assurances privées, et l'argument que l'État abolirait la différence des primes et à la place établirait un régime général à tarif unique. Leroy-Beaulieu réplique :

« Tous ces prétendus avantages de l'assurance d'État sont presque autant de défauts. Sans doute il peut y avoir quelque exagération de frais généraux et de personnel dans l'assurance privée ; mais le gaspillage y est plutôt apparent que réel. Ces agents, dont on juge le nombre excessif parce que, dans chaque chef-lieu d'arrondissement, ils sont une demi-douzaine ou une douzaine, ne vivent pas en général uniquement de leur agence. Celle-ci n'est, pour la plupart d'entre eux, qu'un accessoire : ce sont des commerçants, des employés, des propriétaires, des rentiers qui joignent cette ressource auxiliaire à celles qui leur viennent d'un autre travail ou d'un autre fonds.

« Les règlements sont plus faciles avec eux qu'avec des agents de police ou des percepteurs. On peut compter sur une justice plus impartiale quand on ne plaide pas contre l'État, redoutable personnage qui jouit de tant de moyens de pression.

« Quant à l'abolition de la différence des primes, qui aujourd'hui sont graduées sur les diversités des risques, cette mesure réputée humanitaire fausserait les idées du public et aurait des inconvénients réels : cette différence des primes est juste, puisqu'elle est conforme à la nature des choses ; elle a un effet utile, celui de pousser au progrès, aux arrangements, dans les constructions soit de maisons, soit de navires, qui comportent les primes les moins élevées, c'est-à-dire les moindres risques. Si l'État veut faire la charité, qu'il la fasse ouvertement. » (*ibid.*, p. 370)

L'auteur observe également que, là où il y a libre concurrence entre les assurances étatiques et privées, comme en France et en Angleterre pour l'assurance-vie et l'assurance-accidents, et en dépit des tarifs très avantageux des assurances étatiques, celles-ci « n'ont jamais pu se développer » (*ibid.*, p. 371). « Telle est » conclut notre professeur, « dans le domaine des affaires, la supériorité naturelle de toute organisation libre, flexible, ouverte aux changements, sur la bureaucratie nécessairement lente et pédantesque de l'État. » (*ibid.*, p. 372)

Puis il s'applique à démontrer, chiffres et statistiques à l'appui, cette supériorité, notamment en examinant de près le jeune État-providence allemand. Il note que les frais généraux de l'assurance-accident étatique montent en flèche peu d'années après sa création (*ibid.*, pp. 379f) et que son vice central est de diminuer l'intérêt à prévenir les accidents (*ibid.*, p. 380). L'assurance étatique des ouvriers contre la maladie se focalise d'emblée juste sur une partie des ouvriers et est moins performantes que les sociétés d'assurances privées (*ibid.*, pp. 381-384). L'assurance étatique contre les infirmités et la vieillesse prévoit un âge de la retraite très tardif, ainsi que des paiements négligeables (*ibid.*, pp. 385-387).

Leroy-Beaulieu conclut que les nouvelles lois allemandes « sont loin d'avoir la portée sociale qu'on leur attribue : elles ne concernent qu'un petit nombre des risques ou des maux qui attendent l'homme ; contre le plus grave et le plus certain de ces maux, celui de la vieillesse ou des infirmités, elles ne promettent qu'une indemnité dérisoire. » (*ibid.*, p. 372)

Conclusions

Dans la présente communication, nous avons étudié l'émergence de l'économie politique de l'assurance. Elle apparaît dans les publications d'économistes français des années 1850 et 1860 et se répand ensuite en Allemagne et dans d'autres pays. Nous avons examiné de plus près les écrits de Frédéric Bastiat, Alfred de Courcy, Emanuel Herrmann, Adolph Wagner et Paul Leroy-Beaulieu. Ces éminents auteurs ont plaidé pour et contre l'État-assureur en considérant les dimensions économiques de ses interventions dans ce secteur, notamment l'arbitrage entre incertitude et certitude ; la formation du capital ; le crédit ; l'arbitrage entre mutualisme et capitalisation ; la préservation du fonds de réserve ; la détermination des primes d'assurance ; les coûts opérationnels des assurances ; les incitations des assureurs et des assurés ; et la redistribution des revenus.

Bibliographie

About E (1865) *L'assurance* (Paris : Hachette).

Alauzet I (1844) *Traité général des assurances*, 2 tomes (Paris : Cosse & Delamotte).

Baily F (1810) *The Doctrine of Life-Annuities and Assurances*, tome I (Londres : John Richardson).

Bastiat F (1855 [1850]) *Harmonies économiques* (3^e édition, Paris : Guillaumin).

Benecke W (1810) *System des Assekuranz- und Bodmereiwesens*, 4 tomes (Hambourg : Conrad Müller).

Bernoulli C (1827) *Über die Vorzüge der gegenseitigen Brandassurances vor Prämiengesellschaften* (Bâle : Neukirch).

Bismarck O (1926) *Die gesammelten Werke*, tome 9 (Berlin : Stollberg).

Courcy Ad (1862) *Essai sur les lois du hasard suivi d'études sur les assurances* (Paris : Guillaumin).

Courcy Ad (1894) *De l'assurance par l'Etat suivi de : Les sociétés étrangères d'assurances sur la vie (autorisation et surveillance)* (Paris : Warnier et Cie.).

Cournot A-A (1843) *Exposition de la théorie des chances et des probabilités* (Paris : Hachette).

De Paoli J (2018) « Debates on Social Insurance in the French Liberal School » In: Mosca M (édit.) *Power in Economic Thought* (Cham : Palgrave Macmillan), pp. 169-195.

Émérigon B-M (1783) *Traité des assurances* (2 tomes, Marseille : Jean Mossy).

Gasti T (1866) *Die volkswirtschaftliche Bedeutung des Versicherungswesens* (Leipzig : auto-édition).

Herrmann E (1897 [1868]) *Die Theorie der Versicherung vom volkswirtschaftlichen Standpunkte* (2^e éd., Graz : Pock 1869)(3^e éd., Vienne : Carl Konegen, 1897).

Huebner SS (1959 [1927]) *The Economics of Life Insurance* (3^e éd., New York : Appleton-Century-Crofts).

Knight FH (1921) *Risk, Uncertainty, and Profit* (Boston et New York : Houghton Mifflin Co.).

Koch P (1965) *Einführung in das Versicherungs-Schrifttum* (Wiesbaden : Springer).

- Legentilhomme G (2024) *Entre mutualisme et marché : Le développement du système suisse d'assurance-maladie* (Neuchâtel : Éditions Alphil).
- Legoyt A (1854) « Tontines » *Dictionnaire de l'économie politique* (Paris : Guillaumin), pp. 742-748.
- Leroy-Beaulieu P (1900 [1890]) *L'État moderne et ses fonctions* (3^e éd., Paris : Guillaumin).
- Leroy-Beaulieu P (1914 [1893]) *Traité théorique et pratique d'économie politique* (6^e éd., Paris : Félix Alcan).
- Leter M (2006) « Éléments pour une étude de l'école de Paris (1803-1852) » dans Ph Nemo et J Petitot (édit.) *Histoire du libéralisme en Europe* (Paris : Presses Universitaires de France), pp. 429-509.
- Makowiczka F (1870) « Versicherungsanstalten » dans J.C. Bluntschli et R Brater (édit.) *Deutsches Staats-Wörterbuch* (Stuttgart et Leipzig : Expedition des Staats-Wörterbuchs), tome XI, pp. 1-60.
- Malynes G (1622) *Consuetudo, vel lex mercatoria, or The Ancient Merchant Law* (Londres : Adam Islip).
- Mangoldt Hv (1855) *Die Lehre vom Unternehmervergewinn* (Leipzig : Teubner).
- Marshall A (1890) *Principles of Economics* (Londres : Macmillan).
- Masius EA (1846) *Lehre der Versicherung und statistische Nachweisung aller Versicherungs-Anstalten in Deutschland* (Leipzig : Fest).
- Masius EA (1857) *Systematische Darstellung des gesammten Versicherungswesens für höhere Schulen* (Leipzig).
- Mill JS (1848) *Principles of Political Economy* (Boston : Little & Brown).
- Montchrétien A (1999 [1615]) *Traité de l'économie politique* (Genève : Droz).
- Moreau R (1991) « Origine de l'assurance et tableau chronologique » *Assurances*, vol. 59, no. 1, pp. 61-68.
- Morecroft NE (2017) « Markets and Insurance Company Investments, 1700–1900 » *The Origins of Asset Management from 1700 to 1960* (Cham : Palgrave Macmillan), chapter 2, pp. 13-54.

- Nelli HO (1972) *A Bibliography of Insurance History* (Georgia State University : Bureau of Business and Economic Research).
- Pearson R (1995) « The Development of Reinsurance Markets in Europe during the Nineteenth Century » *Journal of European Economic History*, vol. 24, no. 3, pp. 557-572.
- Plessis A, Strauss A (2000) « Le développement des assurances en Europe jusqu'aux débuts de l'industrialisation » *Assurances*, vol. 68, no. 1, pp. 65-88.
- Quételet A (1854) « Probabilités » *Dictionnaire de l'économie politique* (Paris : Guillaumin), pp. 436-439.
- Reboul E (1865 [1863]) *Études sur les assurances, Assurances sur la vie* (5^e éd., Paris : Hachette).
- Ruffat M (1990) « L'histoire de l'assurance » *Bulletin de l'Institut d'histoire du temps présent*, no. 42, pp. 25-63.
- Santarém Pd (1552) *Tractatus de assecurationibus & sponsionibus mercatorum nunc primum in lucem datus, cum repertorio & summariis* (Venise : Balthazar Constantini).
- Say H (1854) « Assurances » *Dictionnaire de l'économie politique* (Paris : Guillaumin), pp. 85-93.
- Vance WR (1908) « The Early History of Insurance Law » *Columbia Law Review*, vol. VIII, no. 1, pp. 1-17.
- Wagner A (1881) *Der Staat und das Versicherungswesen* (Tübingen : Laupp).
- Wagner A (1891) « Das Versicherungswesen » *Handbuch der politischen Oekonomie*, tome II (3^e éd., Tübingen : Laupp), pp. 939-1026.
- Willett AH (1901) *The Economic Theory of Risk and Insurance* (New York : Columbia University Press).

Les autres documents de travail du GRANEM accessibles sur le site Web du laboratoire à l'adresse suivante :
<http://granem.univ-angers.fr/fr/actualites/cahiers-du-granem.html> :

Numéro	Titre	Auteur(s)	Discipline	Date
2008-01-001	The Cognitive consistency, the endowment effect and the preference reversal phenomenon	Serge Blondel, Louis Lévy-Garboua	Théorie du risque	octobre 2008
2008-02-002	Volatility transmission and volatility impulse response functions in European electricity forward markets	Yannick Le Pen, Benoît Sévi	Econométrie appliquée	octobre 2008
2008-03-003	Anomalies et paradoxes dans le cas des choix alimentaires : et si les carottes n'étaient pas oranges ?	Serge Blondel, Christophe Daniel, Mahsa Javaheri	Economie expérimentale	octobre 2008
2008-04-004	The effects of spatial spillovers on the provision of urban environmental amenities	Johanna Choumert, Walid Oueslati, Julien Salanié	Economie du paysage	octobre 2008
2008-05-005	Why do rational people vote in large elections with costs to vote?	Serge Blondel, Louis Lévy-Garboua	Théorie du risque	novembre 2008
2008-06-006	Salaires, conditions et satisfaction au travail	Christophe Daniel	Economie du travail	novembre 2008
2008-07-007	Construction communicationnelle du stock de connaissances de la compétence collective – Contribution à partir d'une conversation.	Nicolas Arnaud	Gestion des ressources humaines	décembre 2008
2008-08-008	On the non-convergence of energy intensities: evidence from a pair-wise econometric approach	Yannick Le Pen, Benoît Sévi	Econométrie appliquée	décembre 2008
2008-09-009	Production of Business Ethics	Guido Hülsmann	Economie politique	décembre 2008
2008-10-010	Time preference and investment expenditure	Guido Hülsmann	Economie politique	décembre 2008
2008-11-011	Le marché de la photographie contemporaine est-il soluble dans celui de l'art contemporain ?	Dominique Sagot-Duvaux	Economie de la culture	décembre 2008
2008-12-012	The newsvendor problem under multiplicative background risk	Benoît Sévi	Microéconomie de l'incertain	décembre 2008
2009-01-013	Complémentarité de la collaboration électronique et de l'investissement relationnel : étude de cas exploratoire d'un SIO dans le secteur du meuble	Redouane Elamrani, Nicolas Arnaud	Organisation	avril 2009
2009-02-014	On the realized volatility of the ECX CO2 emissions 2008 futures contract: distribution, dynamics and forecasting	Julien Chevallier, Benoît Sévi	Finance	mai 2009
2009-03-015	The communicational making of a relation-specific skill: contributions based on the analysis of a conversation to strategy-as-practice and resource-based view perspectives	Nicolas Arnaud	Stratégie	juin 2009
2009-04-016	Le droit d'auteur, incitation à la création ou frein à la diffusion ? Une analyse empirique du cas de la création télévisuelle	Françoise Benhamou, Stéphanie Peltier	Economie de la culture	septembre 2009
2009-05-017	Diversity analysis in cultural economics: theoretical and empirical considerations	Françoise Benhamou, Renato G. Flôres Jr., Stéphanie Peltier	Economie de la culture	septembre 2009
2009-06-018	L'épargne retraite en entreprise : un état des lieux au regard de l'expérience américaine	Fabrice Pansard, Bruno Séjourné	Finance	septembre 2009
2009-07-019	Options introduction and volatility in the EU ETS	Julien Chevallier, Yannick Le Pen, Benoît Sévi	Econométrie appliquée	septembre 2009
2009-08-020	Modeling strategic interactions between firms and local authorities – The case of a biotechnology cluster	Alain Berro, Isabelle Leroux	Economie des réseaux	septembre 2009
2009-09-021	The strategy adopted by non-profit care services organizations in dealing with the new French regulatory system: strategic coalitions and reterritorialisation of activities	Isabelle Leroux, Laurent Pujol, Eric Rigamonti	Economie sociale	novembre 2009
2009-10-022	Une nouvelle lecture du territoire par la limite	Jean-Claude Taddei	Territoire	novembre 2009
2010-01-023	Adoption of new identity-based services: Proposition of a conceptual model based on TAM, DOI and perceived risks	Caroline Lancelot Miltgen	e-marketing	juillet 2010
2010-02-024	Young Europeans' motivations, perceived risks and requirements regarding electronic identification : Some comparative results from focus groups in four EU27 countries	Caroline Lancelot Miltgen	e-marketing	décembre 2010
2010-03-025	Analyse du risque de non-exécution des ordres à la bourse de Paris	Angélique Aubier Piron	Finance	décembre 2010
2011-01-026	Who cares? Europeans' attitudes towards the disclosure of personal identity data	Caroline Lancelot Miltgen, Margherita Bacigalupo, Wainer Lusoli	Systèmes d'information et e-marketing	janvier 2011
2011-02-027	Le rôle des Business Angels dans le financement de l'innovation radicale.	Catherine Deffains-Crapsky	Finance entrepreneuriale	avril 2011
2011-03-028	The EU Financial Reform facing the Global Context	Dominique Perrut	Economie financière	mai 2011
2011-04-029	A simple test of the sustainable development hypothesis	Serge Blondel	Economie expérimentale	septembre 2011
2011-05-030	Evaluation d'un nouveau produit alimentaire : le rôle de la congruence et du packaging	Gaëlle Pantin-Sohier et Caroline Lancelot Miltgen	Comportement du consommateur	octobre 2011

2011-06-031	Une mesure de risque extrême agrégée : risque de marché et risque de liquidité	Angélique Aubier-Piron	Finance	octobre 2011
2011-07-032	When should a French Investor use a Dollar-Cost Averaging Strategy?	Philippe Compaire et Bruno Séjourné	Finance	octobre 2011
2011-08-033	Conformisme à la norme et performance : la franchise dans le mix organisationnel	Christophe Daniel, Régis Dumoulin et Claire Gauzente	Stratégie et organisation	octobre 2011
2011-09-034	The structure of production reconsidered	Guido Hülsmann	Economie politique	décembre 2011
2012-01-035	The quality of private monitoring in European banking: completing the picture	Adrian Pop et Diana Pop	Economie financière	février 2012
2012-02-036	Urban sprawl occurrence under spatially varying agricultural bid-rent and amenities	Thomas Coisnon, Walid Oueslat et Julien Salanié	Economie urbaine	septembre 2012
2012-01-037	Le renouveau du paiement du dividende en actions	Caroline Marie-Jeanne	Finance	mars 2012
2013-01-038	Spatial targeting of agri-environmental policy and urban development	Thomas Coisnon, Walid Oueslat et Julien Salanié	Economie urbaine	février 2013
2013-02-039	Fiat money and the distribution of incomes and wealth	Jörg Guido Hülsmann	Economie politique	novembre 2013
2014-01-040	Determinants of urban sprawl in European cities	Walid Oueslati, Seraphim Alvanides et Guy Garrod	Economie urbaine	janvier 2014
2014-02-041	Financial markets and the production of law	Jörg Guido Hülsmann	Economie politique	juin 2014
2014-03-042	Organisation des filières bananes ivoiriennes : Une étude de terrain expérimentale	Serge Blondel, Rodrigue Brin et Camille Koffi	Economie expérimentale	septembre 2014
2014-04-043	How fair are the fair price standards in blockholder regimes?	Adrian Pop et Diana Pop	Finance	septembre 2014
2015-01-044	The nature and impacts of environmental spillovers on housing prices: A spatial hedonic analysis	Masha Maslianskaia-Pautrel et Catherine Baumont	Economie de l'environnement	février 2015
2015-02-045	The old economics of science, the nonlinear model of innovation, and the economics of patents	Matthieu Ballandonne	Histoire de la pensée économique	mai 2015
2015-03-046	How private happiness involves greater economic and social efficiency? A New paradigm adapted to the world knowledge economy	Camille Baulant	Intelligence économique	novembre 2015
2016-01-047	Les déterminants de la syndication avec les Business Angels dans les opérations d'Equity Crowdfunding : Le cas français	Catherine Deffains-Crapsky, Thibault Cuenoud et Pascal Glemain	Finance	mai 2016
2016-02-048	A matter of trust and time: Back to the adoption of embeddedness in economic geography (1985-2015)	Florian Fougy et Sylvain Amisse	Histoire de la pensée économique	mai 2016
2016-03-049	Cultural consequences of monetary interventions	Jörg Guido Hülsmann	Economie politique	septembre 2016
2016-04-050	In the long run we are all unemployed	Karl-Friedrich Israel	Economie politique	septembre 2016
2016-05-051	Les critiques libérales du service public	Jörg Guido Hülsmann	Economie politique	septembre 2016
2016-06-052	Pawel Ciompa and the meaning of econometrics: A comparison of two concepts	Karl-Friedrich Israel	Economie politique	septembre 2016
2016-07-053	Mode de régulation et performance bancaire des pays en transition: une illustration par le cas jordanien	Marc Kouze et Bruno Séjourné	Finance	septembre 2016
2016-08-054	Que valent les engagements des régimes de retraite envers les retraités en France ?	Christophe Daniel, Anne Lavigne, Stéphane Mottet, Jesus-Herell Nze Obame, Bruno Séjourné et Christian Tagne	Finance	septembre 2016
2016-09-055	L'analyse économique et éthique du taux d'intérêt	Jörg Guido Hülsmann	Finance	septembre 2016
2017-01-056	The myth of the risk premium	Jörg Guido Hülsmann	Finance	avril 2017
2018-01-057	Adoption of environmentally-friendly agricultural practices under background risk: experimental evidence	Marianne Lefebvre et Estelle Midler	Economie de l'agriculture	avril 2018
2020-01-058	Portfolio optimization of euro-denominated funds in French life insurance	Runsheng Gu, Liuodmila Vostrikova et Bruno Séjourné	Finance	décembre 2020

2021-01-059	Japanese monetary policy and household saving	Karl-Friedrich Israel, Tim Florian Sepp et Nils Sonnenberg	Economie financière	septembre 2021
2022-01-060	On the renaissance of socialism	Jörg Guido Hülsmann	Economie politique	février 2022
2022-02-061	The monetary theories of Carl Menger and Friedrich von Wieser: a comparative study	Karl-Friedrich Israel	Economie politique	avril 2022
2023-01-062	The effects of unconventional monetary policy on stock markets and household incomes in Japan	Karl-Friedrich Israel, Tim Florian Sepp et Nils Sonnenberg	Economie financière	june 2023
2024-01-063	Free trade versus interventionism	Jörg Guido Hülsmann et Karl-Friedrich Israel	Economie politique	avril 2024
2024-02-064	Gratuitousness in ordinary economic activity	Jörg Guido Hülsmann	Economie politique	décembre 2024
2024-03-065	Self-paralysis of democracy	Jörg Guido Hülsmann	Economie politique	décembre 2024
2025-01-066	Reassessing the future of the CFA France: Implications of financial integration and institutional challenges	Beringer Gloglo	Economie monétaire	mars 2025
2025-02-067	The shareholder base of green bond issuers at the dawn of anti-ESG movement	Diana Pop	Finance	mars 2025
2026-01-068	Returns to the length of production	Jared Friesen	Economie politique	mars 2026
2026-02-069	La littératie financière : disparités et effets sur les comportements économiques	Ayélé Géoffroy Ologou	Finance	mars 2026
2026-03-070	The epistemology of money production	Yorick Gaudefroy de Mombynes	Economie monétaire	septembre 2026
2026-04-071	What drives generation Z's appetite for crypto investment? The role of financial literacy, gender, and channels of Influence	Enareta Kurtbegu, Caroline Marie-Jeanne et Bruno Séjourné	Finance	septembre 2026
2026-05-072	Aux origines de l'économie politique de l'assurance	Jörg Guido Hülsmann	Economie politique	septembre 2026